

MEMORIAL



Memorial

DU

DES

Grand-Duché de Luxembourg.

Großherzogthums Luxemburg.

Samedi, 18 avril 1908.

N^o 23.

Samstag, 18. April 1908.

Arrêté grand-ducal du 15 avril 1908, approuvant une modification aux statuts de la société anonyme « Oeuvre de l'action populaire chrétienne. »

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'expédition authentique d'un acte reçu le 5 mars par le notaire Jacques Welbes de Luxembourg, relatif à une modification apportée aux statuts de la société anonyme « Oeuvre de l'action populaire chrétienne », dont l'établissement a été autorisé et dont les statuts ont été approuvés par Notre arrêté du 16 mai 1906 ;

Vu l'art. 37 du Code de commerce ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Est approuvée la modification apportée aux statuts de la société anonyme « Oeuvre de l'action populaire chrétienne, » tel que ce changement résulte de l'acte notarié prémentionné, annexé en expédition au présent arrêté.

Art. 2. Cette approbation est accordée sous réserve de tous droits de tiers.

Großh. Beschluß vom 15. April 1908, wodurch eine Aenderung an dem Statut der anonymen Gesellschaft « Oeuvre de l'action populaire chrétienne » genehmigt wird.

Wir **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht der authentischen Ausfertigung eines am 5. März 1908 durch den Notar Jakob Welbes in Luxemburg aufgenommenen Aktes, betreffend eine Aenderung an dem Statut der anonymen Gesellschaft « Oeuvre de l'action populaire chrétienne », deren Errichtung und Statut durch Unsern Beschluß vom 16. Mai 1906 gestattet bzw. genehmigt worden ist ;

Nach Einsicht des Art. 37 des Handelsgesetzbuches ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Auf den Bericht Unseres Staatsministers, Präsidenten der Regierung, und nach Beratung der Regierung im Conseil ;

Haben beschlossen und beschließen :

Art. 1. Die an dem Statut der anonymen Gesellschaft « Oeuvre de l'action populaire chrétienne » gemäß vorerwähnter notarieller Urkunde, von welcher eine authentische Ausfertigung gegenwärtigem Beschlusse beigefügt ist, vorgenommene Aenderung ist genehmigt.

Art. 2. Diese Genehmigung ist unter Vorbehalt aller Rechte Dritter erteilt.

Art. 3. Notre Ministre d'Etat, président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Santa Margherita, le 15 avril 1908.

Pour le Grand-Duc :

Son Lieutenant-Représentant,

MARIA ANNA.

Le Ministre d'Etat, Président

du Gouvernement,

EYSCHEN.

Art. 3. Unser Staatsminister, Präsident der Regierung, ist mit der Ausführung dieses Beschlusses beauftragt, der in's „Memorial“ eingetragen werden soll.

Santa Margherita, den 15. April 1908.

Für den Großherzog:

Dessen Statthalterin,

Maria Anna.

Der Staatsminister,

Präsident der Regierung,

E y s c h e n.

(Annexe.)

Pardevant Maître Jacques Welbes, notaire, résidant en la ville de Luxembourg, en présence des témoins à la fin nommés tous soussignés, ont comparu :

- 1^o M. Pierre Frieden, curé, demeurant à Roeser, agissant en son nom personnel ;
- 2^o M. Edouard Medinger, cultivateur, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel ;
- 3^o M. Pierre Nommesch, curé, demeurant à Kayl, agissant en son nom personnel ;
- 4^o M. Nicolas Conradt, vicaire, demeurant à Dudelange, agissant en son nom personnel ;
- 5^o M. Mathias Müller, curé, demeurant à Hamm, agissant en son nom personnel ;
- 6^o M. Jean-Pierre Reichling, curé, demeurant à Reckange-sur-Messe, agissant en son nom personnel ;
- 7^o M. Michel Clemen, curé, demeurant à Rodange, agissant en son nom personnel ;
- 8^o M. Jean-Pierre Klensch, curé, demeurant à Dippach, agissant en son nom personnel ;
9. M. Jean-Nicolas Schadecker, curé, demeurant à Bech-Kleinmacher, agissant en son nom personnel ;
- 10^o M. Pierre Clemen, demeurant à Bous (Rémich), agissant en son nom personnel ;
- 11^o M. Jean Schwebag, négociant, demeurant à Mersch-la-gare, agissant en son nom personnel ;
- 12^o M. Joseph Wampach, ingénieur, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel ;
- 13^o M. Nicolas Reckinger, curé, demeurant à Ehlang, agissant en son nom personnel ;
- 14^o M. Auguste Thorn, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel ;
- 15^o M. Nicolas Léonard, négociant, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel ;
- 16^o M. Emile Reuter, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel et au nom et comme mandataire de :
 - a) Madame Esther de Bock, rentière, demeurant à Luxembourg, veuve de M. Furey Raymond, en vertu d'une procuration sous seing privé du 25 février dernier ;
 - b) M. Henri Küborn, curé, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé du 25 février dernier ;
 - c) M. Pierre Feltes, curé, demeurant à Altwies, aux termes d'une procuration sous seing privé en date du 24 février dernier ;
 - d) M. Nicolas Theisen, curé, demeurant à Folscheid, aux termes d'une procuration sous seing privé du 25 février dernier ;
 - e) M. Jean Majerus, curé-doyen, demeurant à Betzdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé ;
 - f) M. Nicolas Meyers, curé, demeurant à Bellborn, aux termes d'une procuration sous seing privé ;
 - g) M. Nicolas Nothomb, curé, demeurant à Pétange, aux termes d'une procuration sous seing privé ;
 - h) M. Jean Friederich, curé, demeurant à Lamadelleine, en vertu d'une procuration sous seing privé ;
 - i) M. Nic. Biewer, curé, demeurant à Luxembourg-Pfaffenthal, aux termes d'une procuration sous seing privé du 24 février dernier ;
 - j) M. Jules Mousel, négociant, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 27 février dernier ;
 - k) M. Emile Mousel, brasseur, demeurant à Luxembourg-Clausen, aux termes d'une procuration sous seing privé ;

- l) M. Pierre *Huberty*, curé, demeurant à Fentange, aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 4 mars courant ;
- m) M. François *Blewer*, curé, demeurant à Izig, aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 23 février dernier ;
- 17° M. Frédéric *Lech*, curé, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel et au nom et comme mandataire de M. Mathias *Reuter*, curé, demeurant à Steinsel, en vertu d'une procuration sous seing privé ;
- 18° M. Henri *Schmit*, vicaire, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et comme mandataire de M. Joseph *Philippe*, vicaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ;
- 19° M. Jean-Georges *Willgen*, curé émérite, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel et au nom et comme mandataire de M. Nic. *Schmit*, curé, demeurant à Aspelt, aux termes d'une procuration sous seing privé du 24 février dernier ;
- 20° M. Michel *Rüney*, professeur, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel et au nom et comme mandataire de Madame Joséphine *Pinth*, religieuse, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé du 4 mars courant ;
- 21° M. Jean *Dittmann*, rentier, demeurant à Luxembourg, agissant en nom personnel ;
- 22° M. Aug. *Müllendorff*, directeur honoraire, demeurant à Luxembourg, agissant en nom personnel ;
- 23° M. Nicolas *Ries*, entrepreneur, demeurant à Luxembourg, agissant en nom personnel ;
- 24° M. Jean Pierre *Nilles*, curé, demeurant à Septfontaines, canton de Luxembourg, agissant en son nom personnel ;
- 25° M. Nicolas *Meyrer*, cultivateur, demeurant à Contern, agissant en nom personnel ;
- 26° M. Jean *Wolf*, réviseur des douanes en retraite, demeurant à Luxembourg, agissant en nom personnel ;
- 27° M. Jean-Philippe *Wagner*, professeur honoraire, demeurant à Ettelbruck, agissant en nom personnel ;
- 28° M. Edouard *Garnich*, secrétaire de l'évêché, demeurant à Luxembourg, agissant en nom personnel ;
- 29° M. Henri *Reuland*, négociant, demeurant à Luxembourg, agissant en nom personnel ;
- 30° M. Louis *Perny*, rentier, demeurant à Luxembourg-Grand, agissant en nom personnel ;
- 31° M. Math. *Reuter*, curé, demeurant à Strassen, agissant en son nom personnel ;
- 32° M. Jean *Trausch*, curé, demeurant à Schifflange, agissant en nom personnel ;
- 33° M. Jean-Pierre *Wampach*, vicaire, demeurant à Schönfels, agissant en nom personnel.

Toutes les procurations ci-dessus mentionnées, après avoir été paratées ne varietur par les mandataires respectifs, ont été annexées au présent acte, avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants es-qualité qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentaire de recevoir ainsi qu'il suit le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous la dénomination de « Oeuvre de l'action populaire chrétienne », constituée par acte passé devant le notaire sousigné le 11 octobre 1905.

La séance est ouverte à 3 heures de relevée sous la présidence de M. Emile *Reuter* susdit, président du conseil d'administration.

M. le président dépose sur le bureau la liste des actionnaires qui ont, aux termes de l'art. 26 des statuts fait connaître en temps utile les numéros de leurs actions en vue de l'assemblée et le notaire instrumentaire a constaté que les mêmes actionnaires sont présents ou représentés et que les titres par eux produits à l'assemblée sont au nombre de 1446.

La liste de présence dressée en conformité de l'art. 31 des statuts, signée ne varietur et annexée au présent procès-verbal, avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement, constate en conséquence que 49 actionnaires représentant 1446 actions sont présents ou représentés à l'assemblée.

Le notaire instrumentaire a pu constater que le nombre des actions souscrites est de 2337 et que par conséquent l'assemblée est en nombre.

M. le Président expose qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ayant pour ordre du jour : « Proposition de modifier l'art. 13 des statuts tendant à conférer au conseil d'administration le pouvoir de contracter des emprunts hypothécaires et d'aliéner les immeubles de la société », a été convoquée pour aujourd'hui par avis inséré dans le journal « Luxemburger Wort », se publiant à Luxembourg, numéro 48 du 7 février dernier, et dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal ; que par conséquent aux termes de l'art. 30 des statuts la présente assemblée délibère valablement.

Après constatation de ces faits dont l'assemblée reconnaît l'exactitude MM. Jean Dillmann et Joseph Wampach préqualifiés sont désignés pour remplir les fonctions de scrutateurs et prennent place au bureau.

M. Aug. Thorn est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

M. le Président propose de faire à l'art. 13 des statuts l'ajoute suivante :

« Le conseil d'administration est autorisé à emprunter au nom et pour le compte de la société, d'une ou de plusieurs personnes, toutes les sommes nécessaires pour les intérêts de la société, soit par emprunts fermes, soit par ouverture de crédit, pour le temps, au taux d'intérêts et aux charges et conditions que le conseil d'administration jugera convenables, d'obliger la société au remboursement des sommes empruntées et au paiement des intérêts et autres accessoires aux époques et de la manière convenues ; à la garantie de ces remboursements et payement d'hypothéquer tout ou partie des biens immeubles de la société. Il pourra de même affecter les immeubles de la société à la garantie hypothécaire des obligations à émettre éventuellement.

» Le montant des emprunts hypothécaires non remboursés réuni au capital-obligations éventuel ne doit jamais dépasser les trois quarts du capital social versé.

» L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut autoriser le conseil à aliéner tout ou partie des biens immeubles de la société à telles conditions qu'il plaira à l'assemblée de fixer.»

Ce qui a été voté par l'assemblée à l'unanimité.

Pour requérir l'approbation des présentes par le Gouvernement conformément à l'art. 37 du code de commerce, tous pouvoirs sont donnés à M. Emile Reuter susdit.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée à 6 heures du soir.

Dont acte, lu et interprété en langue allemande aux parties et en leur présence aux témoins, tous connus du notaire par leurs noms, états et demeures.

Fait et passé à Luxembourg en la grande salle du Gesellenverein, rue du Casino, l'an 1908 le 5 du mois de mars, en présence de M. Pierre Schmit, aubergiste, demeurant à Luxembourg, et Nicolas Groos, tapissier, demeurant à Sieschenhof, témoins requis, qui ont signé le présent procès-verbal avec les comparants et le notaire.

(Suivent les signatures et la mention d'enregistrement.)

Liste de présence des actionnaires qui ont déposé leurs actions pour la dite assemblée :

N ^o d'ordre.	NOMS DES ACTIONNAIRES.	Numéros des actions.	Nombre de voix.	Nombre d'actions	Observations.
1	Frieden, curé, Rosser.	1980—1985	1	6	présent.
2	Medinger Ed., cultivateur, Contern.	1100—1101	—	2	id.
3	Nommesch P., curé, Kayl.	844—848	1	5	id.
4	Conradt Nic., vicaire, Dudelange.	1233—1247	3	15	id.
5	Müller Math., curé, Hamm.	591—595	1	5	id.
6	Reichling J.-P., curé, Reckange s/M.	1151—1168	5	30	id.
7	Clemen Mich., curé, Rodange.	1914—1918	1	5	id.
8	Klensch J.-P., curé, Dippach.	1848—1852	1	5	id.
9	Schadecker J.-N., Bech-Kleinmacher	1043—1047	1	5	id.
10	Clemen P., curé, Bous-Remich.	1442—1446, 1791 - 1795	2	10	id.
11	Schwebag J., Mersch-la-gare.	759—768	2	10	id.
12	Wampach Jos., Luxembourg.	2049—2053	1	5	id.
13	Reckinger Nic., curé, Ehlange.	682—686	1	5	id.
14	Thorn Aug., avocat, Luxembourg.	301—499	5	199	id.
15	Léonard Nic., négociant, Luxembg.	1—100, 983—984	5	102	id.
16	Reuter E., avocat, Luxembourg.	1501—1750, 2092—2101	5	260	id.
17	Raynaud Furey, Luxembourg.	401—300	—	200	id.
18	Kuborn H., curé, Dudelange.	1203—1212	—	10	id.

19	Feltes P., curé, Altvies.	455-459, 2078-2083	—	41	représent.
20	Theisen Nic., curé, Folscheid.	1491-1500	—	40	id.
21	Majerus J., curé doyen, Betzdorf.	1069-1078	5	40	id.
22	Meyers Nic., curé, Bettborn.	1078-1087	—	40	id.
23	Nothumb Michel, curé, Tétange.	1146-1150, 450-454	—	40	id.
24	Friederich J., curé, Lamadeleine.	1200-1201, 2009-2015	—	40	id.
25	Biewer Nic., curé, Pfaffenthal.	1020-1029	—	40	id.
26	Mousel Jules, négociant, Luxembg.	1121-1130	—	40	id.
27	Mousel Emile, brasseur, Clausen.	1956-1965	—	40	id.
28	Huberty, curé, Fentange.	475-494	—	20	id.
29	Biewer François, curé, Itzig.	902-911	—	40	id.
30	Lech Fr., curé, Luxembourg.	1251-1255, 1471-1490, 1822-1826 1881-1885	5	35	présent.
31	Reuter Math., curé, Steinsel.	1802-1821, 1856-1858, 1860 incl.	—	24	représent.
32	Philippe Jos., vicaire, Luxembourg.	521-523, 526-575	5	53	id.
33	Wiltgen J.-G., Luxembourg.	619-628	4	10	présent.
34	Schmit Nic., curé, Aspelt.	736-745	—	10	représent.
35	Rumé M., professeur, Luxembourg.	1927-1936, 1756-1760	5	15	présent.
36	Pinth Joséphine, Luxembourg.	1256-1275	—	40	représent.
37	Duttmann Jean, rentier, Luxembg.	769-818	5	50	présent.
38	Mullendorf Aug., directeur, Luxbg.	687-716	5	40	id.
39	Pies Nic., entrepreneur, Luxembg.	2019-2043	5	25	id.
40	Nilles Jean-Pierre, Sepsfontaines.	717-720	—	4	id.
41	Meyer Nicolas, Contern.	819-828	2	40	id.
42	Wolf J., révisé des douanes, Luxbg.	576-580	1	5	id.
43	Wagner Jean-Ph., Ettelbruck.	1871-1880	4	20	id.
44	Garnich Ed., Luxembourg.	1131-1135, 1301-1309, 495-500, 1919-1923, 2068-2077	5	35	présent.
45	Reuland H., Luxembourg.	644-651, 656-661, 1332-1350 1401-1413	5	46	id.
46	Perny Louis, Grönd.	2087-2091	1	5	id.
47	Reuter Math., Strassen.	1015-1047, 960-967	1	5	id.
48	Trausch J., curé, Schifflange.	1886-1890	1	5	id.
49	Wampach J.-P., Schœnfelds.	1774-1778, 1853-1855+1979	1	9	id.
Totaux. . .			90	4446	

Pour expédition conforme délivrée aux fins d'approbation. Luxembourg, le 19 mars 1908.

(signé) J. Welbes, notaire.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour la collation des grades en sciences naturelles, composé de MM. Auguste Mullendorff, directeur honoraire à Luxembourg, président; Emile d'Huart, professeur à l'école industrielle et commerciale à Luxembourg, Dr Grechen, médecin à Luxembourg, Edm. Klein, professeur au gymnase de l'Athénée, membres, et H. Petry, professeur à l'école industrielle et commerciale à Luxembourg, membre-secrétaire,

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für die Verleihung der Grade in den Naturwissenschaften, bestehend aus den H. H. August Mullendorff, Ehren-Direktor zu Luxemburg, Präsident; Emil d'Huart, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg; Dr. Grechen, Arzt zu Luxemburg; Edm. Klein, Professor am Gymnasium des Atheneums, Mitglieder, und H. Petry, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu

se réunira en session extraordinaire du 28 avril au 7 mai prochain, dans une des salles de l'école industrielle et commerciale de l'Athénée, à l'effet de procéder à l'examen de MM. Antoine Wagner de Grevenmacher, récipiendaire pour la première épreuve de la candidature en sciences naturelles; Albert Hentzen de Birlengrund (Sandweiler), Guillaume Kœner d'Asselborn, Léon Rathes de Hollerich, Michel Rischard de Hollerich, Félix Schmit d'Echternach, récipiendaires pour la seconde épreuve de la candidature en sciences naturelles, Nicolas Ernster de Welfringen et Nic. Walch de Reisdorf, récipiendaires pour le doctorat en sciences naturelles.

L'examen écrit est fixé pour tous les récipiendaires au mardi, 28 avril, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures du soir.

Les examens oraux auront lieu dans l'ordre suivant, chaque fois dans l'après-midi: celui de M. Hentzen, le mercredi, 29 avril, à 4½ heures; celui de M. Kœner, le jeudi, 30 avril, à 2½ heures; celui de M. Wagner, le même jour, à 5 heures; celui de M. Rathes, le vendredi, 1^{er} mai, à 4½ heures; celui de M. Rischard, le lundi, 4 mai, à 4½ heures; celui de M. Ernster, le mardi, 5 mai, à 3 heures; celui de M. Schmit, le mercredi, 6 mai, à 4½ heures, et celui de M. Walch, le jeudi, 7 mai, à 3 heures.

Luxembourg, le 15 avril 1908.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Service sanitaire.

Pour l'année courante les vaccinations auront lieu du 3 au 30 juin prochain.

La lymphé nécessaire aux vaccinations sera envoyée aux vaccinateurs le 1^{er} juin prochain.

Les vaccinateurs informeront les bourgmestres et les médecins-inspecteurs respectifs des jours et heures où ils procéderont à la vaccination et à la seconde visite. Ils prieront les bourgmestres de désigner le local approprié

Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in außerordentlicher Sitzung vom 28. April auf den 7. Mai k. in einem der Säle der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung der H. H. Ant. Wagner aus Grevenmacher, Recipiend für die erste Prüfung der Candidatur in den Naturwissenschaften; Albert Hentzen aus Birlengrund (Sandweiler), Wilh. Kœner aus Asselborn, Leo Rathes aus Hollerich, Michel Rischard aus Hollerich, Felix Schmit aus Echternach, Recipienden für die zweite Prüfung der Candidatur in den Naturwissenschaften, Nik. Ernster aus Welfringen und Nik. Walch aus Reisdorf, Recipienden für das Doctorat der Naturwissenschaften.

Die schriftliche Prüfung ist für alle Recipienden auf Dienstag, den 28. April, von 9 Uhr Morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt wie folgt, jedesmal nachmittags: für Hrn. Hentzen, am Mittwoch, den 29. April, um 4½ Uhr; für Hrn. Kœner, am Donnerstag, den 30. April, um 2½ Uhr; für Hrn. Wagner, am selben Tage, um 5 Uhr; für Hrn. Rathes, am Freitag, den 1. Mai, um 4½ Uhr; für Hrn. Rischard, am Montag, den 4. Mai, um 4½ Uhr; für Hrn. Ernster, am Dienstag, den 5. Mai, um 3 Uhr; für Hrn. Schmit, am Mittwoch, den 6. Mai, um 4½ Uhr; für Hrn. Walch, am Donnerstag, den 7. Mai um 3 Uhr.

Luxemburg, den 15. April 1908.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Bekanntmachung. — Sanitätsdienst.

Für das laufende Jahr haben die Schutzpockenimpfungen vom 3. zum 30. Juni stattzufinden.

Die benötigte Lymphé wird den Impfarzten am 1. Juni nächstens zugehen.

Die Impfarzte werden den betreffenden Bürgermeistern und Sanitätsinspektoren Tag und Stunde mitteilen, an welchen die Impfung und die Revision stattfinden, sowie die Bürgermeister ersuchen, ein geeignetes Lokal für die Impfung bereit zu

pour les vaccinations et d'être présents à la seconde visite afin de signer avec eux les certificats à délivrer à chacun des enfants vaccinés avec succès.

Les administrations communales informeront individuellement, par des avis écrits ou imprimés, les parents ou tuteurs des jours et heures fixés pour la vaccination.

Les vaccinateurs feront savoir au directeur du laboratoire pratique de bactériologie le nombre exact des enfants à vacciner dans leur ressort.

Ils adresseront au Collège médical le résumé synoptique de leurs opérations immédiatement après les vaccinations, d'après les formulaires à fournir par le Gouvernement.

Luxembourg, le 13 avril 1908.

Le Directeur général des travaux publics,
Ch. DE WAHA.

Avis. — Associations syndicales.

Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 janvier 1900, les sociétés ci-après désignées ont déposé au secrétariat de la commune où se trouve établi le siège social, l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domicile des administrateurs et de tous les associés, à savoir : a) les sociétés locales agricoles d'Allerborn, Berlé, Bilsdorf, Esch-sur-Alzette, Greiveldange, Hupperdange, Michelbouch, Redange-sur-Attert, Rippweiler ; b) la société de laiterie de Redange-sur-Attert.

Luxembourg, le 15 avril 1908.

Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.

Avis. — Administration communale.

Par arrêté de ce jour M. Nicolas Holtz, propriétaire à Surré, a été nommé échevin de la commune de Boulaide.

Luxembourg, le 16 avril 1908.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

stellen und bei der Revision gegenwärtig zu sein, um mit ihnen die Impfscheine zu unterzeichnen, welche für jedes mit Erfolg geimpfte Kind ausgestellt werden.

Die Gemeindeverwaltungen werden die Eltern oder Vormünder der Impflinge durch geschriebene oder gedruckte Einladungen von dem Impftermin einzeln in Kenntnis setzen.

Die Impfärzte werden dem Direktor des praktischen bakteriologischen Laboratoriums die genaue Zahl der in ihrem Bezirk zu impfenden Kinder mitteilen.

Dem Medizinalkollegium übersenden sie gleich nach vorgenommener Impfung ein übersichtliches Verzeichnis ihrer Operationen, gemäß den ihnen seitens der Regierung zugehenden Druckformularen.

Luxemburg, den 13. April 1908.

Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten,
K. de WAHA.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.

Gemäß Art. 2 des Gesetzes vom 27. Januar 1900 haben nachstehende Genossenschaften auf dem Sekretariat der Gemeinde, in der sich ihr Sitz befindet, ein Duplikat der einregistrierten Privat-urkunde nebst einem Verzeichnis hinterlegt, das Namen, Stand und Wohnort der Verwaltungsräte, sowie sämtlicher Mitglieder enthält; nämlich a) die landwirtschaftlichen Lokalvereine von Allerborn, Berlé, Bilsdorf, Esch a. d. Alz, Greiveldingen, Hupperdingen, Michelbouch, Redingen a. d. Attert, Rippweiler ; b) die Volkereigenossenschaft von Redingen a. d. Attert.

Luxemburg, den 15. April 1908.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Beschluß vom heutigen Tage ist Hr. Nikolaus Holtz, Eigentümer zu Surré, zum Schöffen der Gemeinde Bauschleiden ernannt worden.

Luxemburg, den 16. April 1908.

Der General-Direktor des Innern,
H. KIRPACH.

Avis. — Association syndicale.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, l'association syndicale pour l'établissement d'un chemin d'exploitation à Merscheid, commune de Heiderscheid, lieu dit « Am Boknapp, » a été autorisée.

Cet arrêté, ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Heiderscheid.

Luxembourg, le 15 avril 1908.

**Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.**

Avis. — Postes.

A partir du 1^{er} janvier 1909 les timbres-poste à l'effigie de S. A. R. le Grand-Duc Adolphe ne seront plus valables pour l'affranchissement des correspondances.

Les cartes postales à la même effigie perdront également leur validité, à partir de la date indiquée.

Luxembourg, le 15 avril 1908.

**Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.**

Avis. — Service sanitaire.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 28 mars au 14 avril 1908.

No d'ordre.	CANTONS.	LOCALITÉS.	Fièvre typhoïde	Diphthérie.	Coqueluche.	Scarlatine.	Variole.	Affections puerpérales.
1	Luxembourg.	Bonnevoie.	»	»	»	2	»	»
2	Esch-sur-l'Alz.	Bettembourg. Dudelange.	1	»	»	2	»	»
3	Diekirch.	Diekirch.	»	3	»	»	»	»
4	Wiltz.	Wiltz.	»	»	»	1	»	»
5	Grevenmacher.	Machtum.	»	»	»	1	»	»
6	Remich.	Remich. Kleinmacher.	»	1	»	»	»	»
		Total	1	5	»	7	»	»

Luxembourg, le 11 avril 1908.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist die Bildung der Syndikatsgenossenschaft für Anlage eines Feldweges zu Merscheid, Gemeinde Heiderscheid, Ort genannt „Am Boknapp“ ermächtigt worden.

Dieser Beschluß sowie ein Duplikat des Genossenschaftsaktes sind bei der Regierung und auf dem Gemeindefekretariate von Heiderscheid hinterlegt

Luxemburg, den 15. April 1908.

**Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.**

Bekanntmachung. — Postwesen.

Vom 1. Januar 1909 ab sind die Briefmarken mit dem Bilde des S. A. R. des Großherzogs Adolph zum Frankieren der Postsendungen nicht mehr gültig.

Vom selben Tage ab haben die Postkarten mit demselben Bilde keine Gültigkeit mehr.

Luxemburg, den 15. April 1908.

**Der General-Direktor der Finanzen,
M. Mongenast.**

Bekanntmachung. — Sanitätswesen.

Verzeichnis der in den verschiedenen Kantonen, vom 28. März bis zum 11. April 1908 festgestellten ansteckenden Krankheiten.